

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 AVRIL 2016
COMITE DE QUARTIER « CAP EST »**

A - VIE QUOTIDIENNE

Vie quotidienne

VQ1 - Avenue de la Butte :

L'avenue de la Butte très fréquentée en saison, refaite il y a quelques années seulement, présente déjà de grosses bosses causées par les racines de pins, est-il possible de les « raboter » ?

Réponse :

Après une visite sur place avec M DELAGE, une étude va être faite afin de définir la meilleure solution à apporter, une purge des racines avec réfection de la chaussée ou suppression des arbres.

VQ2 - Avenues des Galères et des Lavandières :

Les trottoirs des avenues des Galères et des Lavandières sont en très mauvais état.

Réponse :

Pas de budget prévu cette année pour la réfection de ces trottoirs.

VQ3 - 58 Rue de la Gabelle :

Une grosse flaque d'eau apparait à chaque pluie importante devant le n° 58 de la rue de la Gabelle, peut-on y remédier ?

Réponse :

Un carottage de la chaussée sera effectué afin d'éviter la réapparition des flaques d'eau.

VQ4 - Eclairages public des quais :

Où en est la réflexion menée concernant l'amélioration de l'éclairage public des quais et de leur environnement ?

Réponse :

De nouveaux équipements sont actuellement en commande et seront installés avant la saison. Ils permettront d'éclairer plus efficacement le quai et l'extension en bois.

VQ5 - Avenue des Sergents :

Boucher les nids de poules de l'avenue des Sergents au droit du palais des congrès.

Réponse :

Les nids de poules ont été rebouchés par les agents de la régie municipale.

VQ6 - Impasse du Cabestan :

Repeindre au sol la signalisation horizontale interdisant le stationnement. Refaire l'enrobé sur les trottoirs qui se dégrade un peu plus après chaque orage.

Réponse :

La peinture va être faite par les employés municipaux.

VQ7 - Rues des Gallo Romains et de Pompéi :

- Il y a un mois environ, s'est tenue sur le terrain une réunion à laquelle assistaient un adjoint de M. Philippe HERAL, un autre de M. Luc LAROSE, Mme Christiane DEVAUX et moi-même. Réunion qui avait pour objet le stationnement rues des Gallo-Romains et de Pompéi, une décision a-t-elle été prise ?

Réponse :

Réglementairement on ne peut autoriser le stationnement à cheval sur le trottoir car la partie restante de la voie circulaire deviendrait trop étroite pour le croisement des véhicules.

Lilian BANCAREL demandera aux services d'établir un comptage suivi d'une consultation.

- L'avenue du Surintendant, toute proche, va-t-elle être refaite après abattage des pins qui provoquent des dégâts à sa chaussée ?

Réponse :

Un chiffrage des travaux est en cours et sera proposé à l'arbitrage du budget supplémentaire.

VQ8 - Allée de la Flânerie :

Il est nécessaire de repeindre le nez des escaliers de l'allée de la Flânerie, ainsi que les piquets métalliques situés au bord de ces mêmes marches.

Réponse :

La peinture est en cours d'exécution par les agents de la régie voirie.

VQ9 - Allée des 4 Cantons :

Même chose pour l'allée des 4 cantons et les escaliers qui descendent du palais des congrès à la fontaine.

Réponse :

La peinture est en cours d'exécution par les agents de la régie voirie.

VQ10 - Secteur de la Roquille :

Dans le secteur de la Roquille, la traversée en planches est en mauvais état, beaucoup manquent, d'autres sont brisées. Une réflexion s'impose. Pourquoi ne pas utiliser pour sa réfection des planches en matériaux recyclés, type promenade du Môle ?

Réponse :

Réfection du cheminement en cours, une reprise partielle en planche recyclée va être faite afin d'éviter le pourrissement du bois.

VQ11 - Promenade entre la Roquille et Port Ambonne :

La barrière en bois de la promenade entre le poste de secours de la Roquille et le chenal de Port Ambonne a été remplacée par une autre en PVC recyclée

Réponse :

Un tronçon de lisse supplémentaire va être installé cette année.

VQ12 - Promenade entre la Roquille et Port Ambonne :

Le « no man's land » entre cette promenade et les copropriétés laissé sans soin, pourrait-être rétrocédé aux copropriétés qui l'entretiendraient à leur frais.

Réponse :

La parcelle est évaluée par France Domaine, la clôture doit être érigée à l'intérieur de la parcelle cédée.

VQ13 - Parking Auvergne Port à sec :

Un portique est bien installé à l'entrée du parking Auvergne-Port à sec, mais sur sa droite en entrant, existe une barrière mobile toujours ouverte et sans verrouillage sérieux. Les caravanes et autres mobil-homes peuvent donc y pénétrer et l'occuper, et ce, jusqu'à l'avant-port situé au débouché du canal de Port Ambonne.

Réponse :

Un cadenas a été installé par les employés municipaux.

VQ14 - Parking de la Grande Conque :

Parking de la Grande Conque, face à l'aquarium, changer un des deux containers réservés aux emballages pour le remplacer par un recevant uniquement le papier et les magazines. A noter de plus que là comme ailleurs ces containers et leur environnement sont sales, voire dangereux (verres cassés).

Réponse :

Le SICTOM met en place des colonnes pour la récupération du verre ou pour la récupération des EMR (Emballages Ménagers Recyclables) : bouteilles plastiques, canettes aluminiums, cartons, papiers.

Pour ce qui est de la propreté autour de ces Points d'Apports Volontaires, nous avons demandé aux services de l'Agglomération, en charge de ce travail, de porter une attention particulière à la propreté autour de tous ces points sur le territoire d'Agde.

ESPACES VERTS

EV15 - Avenue du Bagnas :

Récemment, de petites haies ont été arrachées avenue du Bagnas, le long de la résidence de la Bergerie. Afin d'éviter le stationnement anarchique ou ventouse de véhicules légers, de camping-cars, etc, touchant quasiment les habitations et interdisant totalement le cheminement des piétons. Il serait opportun de replanter des végétaux, ou d'implanter un dispositif interdisant le stationnement sur trottoir pour préserver la tranquillité des riverains et la sécurité des passants.

Réponse :

Du mobilier urbain va être installé afin d'éviter le stationnement.

EV16 - Avenue du Bagnas :

Au même endroit, juste de l'autre côté de la chaussée, il serait bon de rendre visible le panneau « passage protégé » dissimulé par la végétation et placé trop près du passage pour piétons. Les haies à cet endroit sont aussi trop épaisses et dissimulent aux conducteurs d'éventuels piétons.

Réponse :

La végétation a été coupée.

EV17 - Enlever herbe au pied des palmiers du Matago :

L'herbe n'est pas arrachée au pied des palmiers devant le Matago.

Réponse :

La Sodéal indique que le désherbage a été exécuté.

EV18 - Impasse du Cabestan – Remettre platane :

Le platane mort de l'impasse du Cabestan n'a toujours pas été remplacé.

Réponse :

Le platane a été replanté.

EV19 - Plante envahissante - communication de Madame GUILHEM :

Concernant les plantes envahissantes, Mme Dita GUILHEM propose de nous faire une communication, après avoir elle-même pris conseil auprès de M. Sébastien THERON, chargé de mission, pôle développement durable, service environnement – espaces naturels de notre agglomération.

Réponse :

Deux suggestions comme la blanquette, le tamaris sont faites pour la végétalisation.

EV20 - Allée des Amourettes – Pins coupés :

Allée des Amourettes, tous les pins ont été coupés à cause des dégâts causés par leurs racines, est-il envisagé d'y replanter d'autres arbres ? L'aspect de cette allée, troncs coupés au ras du sol est aujourd'hui inesthétique.

Réponse :

Le replantage des pins n'est pas envisagé.

CQ : Rue de la Hune, il y a des nids de poule à boucher.

POLICE MUNICIPALE

PM21 - Centre Port et quais – déjections canines :

Toujours trop de déjections canines non ramassées sur le centre-port, les quais et en d'autres endroits de la station.

Réponse :

Des consignes ont été données pour renforcer la vigilance des agents dans ce secteur.

PM22 - Rue de l'Astrolabe – installation caméra :

Est-il possible d'étudier la pose d'une caméra rue de l'Astrolabe ? Les riverains ont été évacués 3 fois, de nuit, suite à l'incendie de l'Arlequin qui a vu son compteur de gaz arraché et à celui volontaire d'un véhicule automobile dans un garage du même secteur ?

Réponse :

Dans le plan de vidéo protection, l'installation d'une caméra rue de l'Astrolabe ne fait pas partie des

priorités.

PM23 - Rue de l'Astrolabe – actes de vandalismes, de bruits... :

A tout cette insécurité s'ajoutent des actes de vandalisme, le bruit à la sortie des bars et discothèques...

Réponse :

Des consignes ont été données afin de renforcer la vigilance dans ce secteur.

PM24 - Salle Barthès – Pétitions pour bruits :

Les riverains de la salle Barthès, avenue de la Vigne, se plaignent de l'utilisation festive qui est fait de ladite salle. Une pétition a été faite (copie jointe) à M. le Maire lui demandant de faire cesser ces dérives et de réserver cette salle à l'usage de réunions, la journée uniquement. Une décision a-t-elle été prise ?

Réponse :

De nouvelles conditions de location ont été mises en place.

- Plus de location pour les anniversaires organisées par des « jeunes »,
- La musique sera diminuée à 22H00 et arrêtée à minuit.

CQ : Les travaux que le « Glamour » entreprend au village naturiste laissent penser que le bâtiment ne sera pas couvert, cela pourrait provoquer des nuisances sonores.

CQ : Avenue du Bagnas, apparemment, un restaurant va s'implanter. Il aurait toutes les autorisations....

Réponse :

Les services de la ville n'ont pas connaissance de ce dossier, nous vérifierons.

CQ :

Pouvez-vous interdire le stationnement Avenue de la Jetée ?

CQ :

Pouvez-vous verbaliser les personnes qui ne ramassent pas les déjections canines ?

CQ : Une personne en fauteuil roulant emprunte les voies principales et occupe la voie de façon très dangereuse.

SODEAL

S25 - Pontons Ports St Martin – rampe à repeindre : pas de réponse de la SODEAL :

La rampe des pontons port Saint-Martin (en face du restaurant de la Jetée) n'a pas encore été peinte.

Réponse :

La rampe a été repeinte le 21 mars 2016.

S26 - Quai Malfato – Bancs et poubelles à revernir :

Les bancs et poubelles du quai Malfato sont à revernir.

Réponse :

Les équipes du port s'attèlent actuellement au revernissage des bancs et des poubelles.

VILLAGE NATURISTE

VN27 - Stationnement à créer :

- Le soir, des cartes payantes permettant l'accès au village seront délivrées au prix de 35€ après 20h00. Malgré ce droit d'entrée élevé, aucune nouvelle place de stationnement n'a été prévue. Comme pour les nombreux accès d'automobilistes dont la plaque d'immatriculation est communiquée au poste d'entrée du village par les commerçants et les propriétaires, pour qu'on leur laisse un libre accès.

- Le village est saturé et ce problème est évoqué depuis 5 ans, sans succès, comment envisagez-vous de régler le problème, création de nouveaux parkings à l'extérieur, navettes, autres solutions ?

Réponse :

Lors du dernier conseil municipal, une parcelle à l'entrée du village naturiste a été inscrite au PLU pour permettre la création de parkings supplémentaires.

La Mairie doit faire une proposition aux Salins du Midi.

Concernant le nouveau tarif à 35 euros, il ne sera accordé que dans la limite des places disponibles dans l'enceinte du village naturiste.

DIVERS

Beaucoup d'inquiétudes concernant l'hôtel Oz'inn et sa somptueuse salle de spectacles, en partie à l'air libre, surplombant Hélioillage. Par expérience, ses habitants s'attendent à beaucoup de bruit, voire à des spectacles déconseillés aux jeunes. Les propriétaires désabusés essaient de vendre leurs résidences devenues invivables.

Police Municipale :

Sécurité : Luc LAROSE

Mise en fourrière : 2

Accidents : 3

Incendie : 1

Dégradations : 7

Ivresse sur la voie publique : 1

Squat/SDF : 1

Trouble de l'ordre public : 4

Interpellation : 1

Nuisances Sonores : 2

Rixe : 1

Vols : 2

GRANDS TRAVAUX

Travaux d'entretien de la forêt communale (L. Dubois)

Dans le cadre du programme d'aménagement et de gestion de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts pour les massifs du Mont Saint Loup et du Mont Saint Martin, pour une durée de 15 ans, 2015 à 2029, il va être procédé à la réalisation de coupes d'éclaircie et de dépressage sur une superficie de 16,11 ha sur les 45,25 ha de la forêt communale.

Ces travaux seront réalisés de manière mécanique uniquement sur le massif du Mont Saint Loup.

Cette opération sera réalisée cette année entre l'automne et l'hiver.

L'exploitant forestier qui sera retenu par l'ONF qui assure la maîtrise d'œuvre de cette opération procédera au broyage sur place du bois coupé pour permettre la fabrication de plaquettes utilisées pour les chaufferies à bois.

Une visite sur site a été réalisée ce vendredi 25 mars entre l'ONF et quatre exploitants forestiers pour présenter le chantier de coupe et connaître la proposition commerciale faite à la Ville pour le rachat de ce bois.

Point étude de réhabilitation Fort Brescou (H. Caumil)

Le Fort de Brescou, monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1996 et véritable joyau architectural militaire qui veille sur l'entrée de la station balnéaire du Cap d'Agde, est considéré comme la carte postale emblématique de notre commune. Dans le cadre de sa politique patrimoniale, culturelle et touristique, la Ville d'Agde, propriétaire du Fort de Brescou depuis 2009, envisage 'in fine' la restauration reconversion de ce Fort.

Si la démarche qui préside à l'élaboration du projet consiste à réhabiliter le Fort de Brescou en fonction des activités culturelles et touristiques qui y sont envisagées, le phasage des aménagements sera néanmoins guidés par l'impérieuse nécessité d'assurer en premier lieu le sauvetage d'un édifice aujourd'hui en péril. En effet, la commune ayant constaté des altérations générant des désordres sur le Fort, il convient donc d'envisager à très court terme des travaux dits de première urgence dont l'objectif est de stopper la dégradation de l'ouvrage qui ne peut plus être visité par les Agathois et les touristes. Pour cela, il a été décidé de réaliser, en partenariat étroit avec la DRAC, une étude diagnostic générale sur l'édifice qui sera être suivie d'une ou plusieurs missions de maîtrise d'œuvre afin d'engager la réalisation de travaux d'urgence, estimés à 6.225.000 € H.T et prévus en deux phases :

- Phase 1 : confortation et travaux d'urgence – mise en sécurité ;

- Phase 2 : restauration et mise en conformité en vue de l'ouverture au public.

Pour mener à bien cette opération, la Ville recherche le partenariat financier le plus large possible. C'est dans ce cadre, et grâce aux concours de l'Association Les Amis du Fort de Brescou et de la Fondation du Patrimoine Languedoc ainsi qu'au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, que la commune a lancé, depuis le 1^{er} mars dernier, une campagne de souscription publique pour la sauvegarde et la restauration du Fort (cf. dépliant). Elle va également solliciter le concours financier de tous les partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département) et des partenaires privés (fondations, entreprises...).

Point avancement PAVE en cours (Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics (D. Saignes)

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » est l'une des principales lois sur les droits des personnes en situation de handicap, depuis la loi de 1975. C'est la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite « loi handicap »). Elle définit le handicap dans toute sa diversité et apporte de nombreux changements (prestation de compensation, maisons départementales du handicap, accessibilité, obligation d'emploi en milieu ordinaire, etc).

Les 4 points forts de cette loi sont :

1. La prise en compte de tous les handicaps (moteur, visuel, auditif et cognitif) ;
2. La continuité de la chaîne de déplacement (bâti, voirie, ERP, transports, signalétique et systèmes d'information) ;
3. La concertation avec les usagers concernés au travers notamment de la Commission Communale d'Accessibilité nouvellement mise en place (septembre 2015) ;
4. L'audit de l'accessibilité et la programmation de la mise aux normes : En ce qui concerne les espaces publics, c'est l'objet du PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics).

Le PAVE est donc un outil qui doit permettre :

- De caractériser l'état de l'accessibilité actuelle de la chaîne de déplacement ;
- D'identifier les points durs en termes d'accessibilité et d'élaborer un projet de mise en conformité proposant des solutions alliant confort et usage ;
- De définir un programme de mise en accessibilité qui hiérarchise, évalue financièrement et planifie les actions à mener.

Il est établi en cohérence avec les études d'aménagement d'espace public (accessibilité ERP, Schéma Directeur des Espaces Publics, PLU, Ad'AP Transports et Bâtiments, Schéma Directeur des Voies Douces)

La démarche consiste à procéder, sur les secteurs urbanisés de la commune, à l'identification des lieux générateurs de déplacements qui sont ensuite mis en relation par des itinéraires privilégiés. L'ensemble de ces itinéraires à enjeu d'accessibilité fait ensuite l'objet d'un diagnostic et de propositions d'aménagement pour leurs mises aux normes (NB : Aucun délai réglementaire de mise en application du plan n'est fixé à ce jour).

L'élaboration de cet outil a été confiée au bureau d'études ASCODE. Elle passe par 4 étapes :

1. **L'Analyse fonctionnelle du territoire communal** qui permet de recenser les cheminements, les ERP, les arrêts de bus, les offres de stationnement, puis de dégager les lieux à enjeux d'accessibilité, puis les itinéraires,
2. **Le diagnostic détaillé, phase actuellement en cours sur notre commune**, qui conduit à dresser l'état des lieux sur la base des itinéraires à enjeux validés et permet de repérer les points de non-conformité (Cf. arrêté 15/01/2007) ;
3. **Les propositions d'aménagement** nécessaires à la mise en conformité des itinéraires expertisés ;
4. **L'estimation financière et la proposition d'un plan d'action** permettant d'aboutir compte tenu de l'estimation sommaire des travaux à la programmation pluriannuelle des actions.

Le document ainsi élaboré sera soumis à l'avis de la Commission Communale d'Accessibilité et Vie Quotidienne puis à l'approbation par le Conseil Municipal (prévue pour juin 2016) avant toute mise en œuvre.

La mise en place d'un suivi et d'une évaluation des aménagements prévus au plan et la planification des modalités d'actualisation et de révision du plan seront envisagées afin d'assurer la pérennité de la démarche.

Point avancement permis de construire du Centre Technique Municipal (F. Toos)

Dans une volonté de maîtrise des dépenses et d'économie de moyens, la Ville a souhaité se doter d'un Centre Technique Municipal, visant à regrouper en un même site l'ensemble des régies (Bâtiment, Voirie, Plages) le service des festivités et Ordonnancement, ainsi que le Garage.

La maîtrise d'œuvre est confiée à un groupement de prestataires en « mission complète ».

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève globalement à 3 300 000,00 € H.T.

Le début des travaux est prévu avant la prochaine saison estivale et la mise à disposition de ce Centre est envisagée pour fin 2016-Début 2017.

Identification des travaux sur les voiries communale sur le site de la Ville (D. Saignes)

Dans la continuité du projet de service mené par la Direction Voirie & Réseaux sur la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) propre à la Commune, l'identification des travaux sur le site de la Ville est une application utile à tous les administrés de notre commune.

L'idée retenue est de recouper les informations d'ouverture de travaux avec des arrêtés de voirie supérieurs à 5 jours et avec la cartographie de la ville surlignée du découpage des comités de quartiers.

Une information utile sur la nature des travaux, leur positionnement, et leur impact dans le temps.

Ce nouvel outil sera mis à jour périodiquement en concertation avec le service de la domanialité, de l'informatique et de la Direction Voirie & Réseau qui pilote le projet.

Voiries rénovées depuis 2012 sur le Cap d'Agde (D. Saignes)

Le programme d'entretien des voiries est établi pour permettre un suivi de l'état des infrastructures routières de la commune.

Des critères techniques (détérioration, fréquence d'utilisation, renouvellement des infrastructures souterraines) permettent de procéder à un choix des rues et d'établir ainsi un programme pluriannuel.

De ce fait, depuis 2012, ce sont environ 13 km de voiries qui ont été réhabilités, pour une emprise de 3 m de large, ce qui correspond à 39 000m² d'application d'enrobé.

Les trottoirs ont également été repris pour un quantitatif de 4.5 km pour 1.8 m de largeur en moyenne, soit 7800 m² d'application d'enrobés.

Présents :

Mr FREY, Mme GUILHOU, Mr BENTAJOU, Mr BANCAREL, Mr SAIGNES, Mr DUBOIS, Mme CAUMIL, Mr HERAL, Mr RUIZ, Mr LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents : Mr BECAMEIL, Mme BELOTTI, Mr DELAGE, Mme DEVAUX, Mr DIASCORN, Mme GEOFFROY, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, Mr LABROUSSE, Mr LINARI, Mr MONNET, Mme PROST.

Absent excusé:

Mr CHOUVEL, Mr MILA, Mme PERRET.